

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 13/03/2023

ID : 007-200039808-20230228-2023_02_009-DE

510

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Approuve le principe de l'établissement d'un bail emphytéotique administratif entre la communauté de communes et la commune de Vallon Pont d'Arc pour la mise à disposition d'une partie du bâtiment « ancien collège », sis, 62 Boulevard Peschaire Alizon, en vue de la mise en place de la « cuisine collective » ;

Autorise le Président à signer le bail emphytéotique administratif annexé à la présente délibération et tous documents s'y rapportant.

Le Président,

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Monique MULARONI